



### Termes de référence

#### Recherche socio-anthropologique sur la foresterie communautaire en République Démocratique du Congo

#### « Projet d'appui à la sécurisation des forêts et au développement local (ASFD) »

Dans le cadre de l'extension de la foresterie communautaire dans la province de Mai-Ndombe en RDC, ce travail de recherche action porte sur :

- **L'observation des communautés sur le terrain dans le secteur de Kangara, territoire d'Oshwe :**
  - o la composition socio-culturelle,
  - o les structures, normes et pratiques de gouvernance communautaire,
  - o l'identification des groupes marginalisés et leur inclusion dans la gestion des ressources naturelles,
  - o les structures traditionnelles de gestion et les dispositifs d'atténuation des conflits fonciers et les impacts potentiels sur l'utilisation des terres et les moyens de subsistance.
- **La connaissance des relations avec les acteurs qui interviennent dans la zone, en particulier le secteur privé et les acteurs locaux de la conservation.**

#### Rainforest Foundation UK

Fondée en 1989, la Rainforest Foundation UK (RFUK) a pour mission de soutenir les peuples autochtones et les populations traditionnelles des forêts tropicales du monde afin qu'ils puissent :

- sécuriser et contrôler les ressources naturelles nécessaires à leur bien-être à long terme et gérer ces ressources d'une manière qui ne nuise pas à leur environnement, ne viole pas leur culture et ne compromette pas leur avenir ;
- développer des moyens pour protéger leurs droits individuels et collectifs et pour obtenir, façonner et contrôler les services de base fournis par l'État.

La RFUK considère que la première étape essentielle pour protéger et gérer les forêts tropicales et réduire la pauvreté dans les pays forestiers tropicaux consiste à concrétiser les droits des communautés traditionnelles et autochtones qui vivent dans ces forêts. Avec des droits fonciers et des moyens de subsistance garantis, les populations forestières peuvent gérer efficacement les ressources forestières et diriger leur propre développement.

#### Notre travail communautaire dans le bassin du Congo

Depuis sa création, RFUK n'a cessé de plaider en faveur du développement de la gestion communautaire des forêts dans le bassin du Congo, aujourd'hui largement reconnue comme essentielle pour obtenir des résultats solides en matière de conservation et de développement. Notre travail dans le bassin du Congo vise à lutter contre les industries extractives nuisibles ou illégales, à remettre en question les fausses solutions à ces menaces qui risquent de marginaliser davantage les communautés locales et à promouvoir une forme de gouvernance forestière plus participative et fondée sur les droits dans la région. En collaboration avec nos partenaires locaux, nous avons réalisé des progrès significatifs dans cette entreprise. Depuis 2014, par exemple, nous avons joué un rôle important dans la promotion d'une législation sur les forêts communautaires en République démocratique du Congo (RDC) et avons soutenu sa mise en œuvre depuis lors par le biais de projets sur le terrain, de plaidoyer politique et de réunions multipartites.<sup>1</sup> RFUK a également mis en place avec succès des initiatives de surveillance communautaire afin de donner aux gardiens des forêts les moyens de protéger leurs forêts contre l'exploitation illégale et les menaces des industries extractives dans plusieurs pays du bassin du Congo (RDC, République du Congo, Cameroun).<sup>2</sup>

#### **Soutien à la mise en œuvre des forêts communautaires en RDC**

Depuis l'adoption du *décret 14/018* de 2014 et de l'*Arrêté 025* de 2016 réglementant l'attribution et la gestion des forêts communautaires en RDC, le pays s'est engagé dans un processus visant à permettre aux populations locales et autochtones<sup>3</sup> de demander la sécurisation et l'utilisation de leur forêt d'une superficie pouvant atteindre 50 000 hectares chacune sous forme de *Concession forestière des communautés locales* (CFCL), ce qui pourrait les aider à sortir de la pauvreté. Cette législation importante pourrait avoir un impact sur pas moins de 40 millions de personnes dépendantes de la forêt et sur des dizaines de millions d'hectares potentiellement disponibles pour développer des modèles communautaires de gestion forestière favorables aux populations les plus pauvres.

La RFUK a dirigé des projets de consortium visant à développer une approche intégrée de la foresterie communautaire, en coordination avec d'autres ONG internationales et locales, des bailleurs de fonds et le secteur public de la RDC. L'objectif est d'améliorer les moyens de subsistance, de réduire la déforestation et de contribuer à protéger la biodiversité en RDC en mettant en place un modèle de gestion forestière communautaire efficace qui réponde aux droits et aux besoins des communautés locales, y compris ceux des groupes marginalisés tels que les peuples autochtones et les femmes, et qui contribue à une planification intégrée de l'utilisation des terres. Il soutient concrètement la foresterie communautaire dans trois provinces (Équateur, Maniema, Nord-Kivu), en donnant accès aux enseignements tirés des approches mises en œuvre en Afrique et dans les régions forestières du monde entier, et contribue au développement de

---

<sup>1</sup> <https://www.rainforestfoundationuk.org/our-projects/community-forests/>

<sup>2</sup> Au cœur de cette initiative se trouve [ForestLink](#), un logiciel de cartographie révolutionnaire qui permet aux observateurs communautaires d'enregistrer, de documenter et de transmettre en temps réel des alertes très précises et peu coûteuses sur les activités forestières illégales, même dans des zones reculées sans connexion Internet.

<sup>3</sup> Base de données de la foresterie communautaire en RDC : <https://rdc.geocfcl.org/applications/>

l'environnement juridique, politique et institutionnel de la RDC, en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées.

Au cours des premières années du programme, le consortium a mené une étude anthropologique qui a permis de documenter les pratiques et les processus sociaux et institutionnels locaux qui ont présidé à la création des forêts communautaires dans la province de l'Équateur. Elle s'est concentrée sur l'observation des structures décisionnelles au niveau communautaire, du régime foncier et des relations de pouvoir dans les communautés forestières, ainsi que sur la manière dont ceux-ci pouvaient influencer et être influencés par le processus de demande et de gestion d'une CFCL. Elle s'est intéressée plus particulièrement aux thèmes suivants :

- L'inclusion des groupes marginalisés dans la prise de décision, y compris les femmes et les peuples autochtones pygmées ;
- Les conflits fonciers intracommunautaires susceptibles d'avoir un impact sur les processus forestiers communautaires, et comment ceux-ci sont ou peuvent être atténués ;
- Existence éventuelle de faiblesses émergentes dans le cadre juridique et réglementaire de la RDC en matière de foresterie communautaire en rapport avec les thèmes précédents.

À partir de ces éléments, l'étude a permis de tirer des enseignements et de proposer des bonnes pratiques et des méthodologies efficaces à utiliser dans les projets de la RFUK en matière de forêts communautaires en RDC. Les principales conclusions ont été publiées dans deux rapports de référence qui restent d'actualité.<sup>4</sup> et <sup>5</sup>

### **APEM**

Depuis sa création en 2013, Actions pour la Promotion et Protection des Peuples et Espèces Menacés (APEM) accompagne les communautés locales et les peuples autochtones (CLPA) dans les provinces de la Tshopo (territoires d'Opala, Ubundu, Bafwasende et Banalia), de la Tshuapa (terroires de Boende et de Monkoto), du Sud-Kivu (territoires de Kalehe, Kabare et Idjwi) et de Mai-Ndombe (territoires d'Inongo et d'Oshwe) dans la gestion durable des ressources dans des zones spécifiques de leurs terroirs traditionnels.

Elle accompagne plusieurs acteurs de la foresterie communautaire à la création de CFCL, ainsi que l'administration locale, provinciale et nationale dans leurs rôles respectifs dans ce processus. Elle participe par ailleurs à l'amélioration du cadre légal de la conservation et de la prise en compte des droits des CLPA, en particulier auprès de l'ICCN.

### **Projet d'appui à la sécurisation des forêts et au développement local**

RFUK, APEM et leurs partenaires locaux de la société civile (OSC) ABED et GEDI cherchent désormais à intensifier leurs interventions afin d'aider de nouvelles communautés à obtenir des CFCL dans la province de Mai-Ndombe. Pour cette nouvelle phase, outre les objectifs généraux de

---

<sup>4</sup> Moïse, R.E. Réussir la foresterie communautaire en RDC : perspectives anthropologiques sur la gestion communautaire des forêts. 2019.

<sup>5</sup> Moïse, R.E. La participation des femmes à la foresterie communautaire en République démocratique du Congo. 2019. [https://www.rainforestfoundationuk.org/wp-content/uploads/2021/11/media.ashx\\_rffgenderstudyfrenchupdate.pdf](https://www.rainforestfoundationuk.org/wp-content/uploads/2021/11/media.ashx_rffgenderstudyfrenchupdate.pdf)

protection des forêts et des moyens de subsistance, l'accent sera mis sur le renforcement de la défense des corridors entre les aires protégées existantes, afin de démontrer le potentiel des CFCL à être considérées comme des « zones de conservation communautaires » et de renforcer la collaboration fructueuse avec les modèles de conservation publics ou privés.

### **Objectif et portée de la mission de consultance**

Compte tenu de ces considérations, l'étude proposée vise à s'appuyer sur les travaux anthropologiques menés précédemment dans des communautés similaires des provinces de Mai-Ndombe et d'Equateur, afin d'affiner la compréhension des situations locales et d'aider à adapter les interventions en conséquence.

#### **a) Recherche sur le terrain dans la province de Mai Ndombe**

##### **Objectifs spécifiques de la recherche :**

Cette recherche vise à observer et à documenter les pratiques communautaires passées et présentes et les processus sociaux et institutionnels locaux liés à la création de forêts communautaires, afin d'en tirer des enseignements et de proposer des bonnes pratiques et des méthodologies efficaces qui pourront être utilisées dans le projet ASFD de RFUK et APEM en RDC.

L'étude s'appuiera sur une recherche sur le terrain au niveau communautaire dans un certain nombre de sites forestiers communautaires potentiels dans le **secteur de Kangara, territoire d'Oshwe, province de Mai-Ndombe**. Elle se concentrera sur l'observation et la documentation des structures décisionnelles au niveau communautaire, du régime foncier et des relations de pouvoir dans les communautés forestières, ainsi que sur la manière dont ceux-ci pourraient influencer et être influencés par le processus de demande et de gestion d'une forêt communautaire.

Elle portera en particulier sur les thèmes suivants :

- les modèles socioculturels et les « groupes », c'est-à-dire la présence de populations autochtones, de différentes communautés locales bantoues, de nouveaux arrivants, etc. ;
- les modes traditionnels d'acquisition et de perte des droits fonciers et forestiers ;
- les principales structures, normes et pratiques de gouvernance/prise de décision/gestion des conflits communautaires, en mettant l'accent sur l'inclusion des groupes marginalisés (différences par rapport aux conclusions précédentes ?) ;
- la concurrence inter et intracommunautaire pour les terres et les ressources forestières, les litiges ou conflits fonciers ; l'impact potentiel sur l'utilisation des terres, les moyens de subsistance et les processus forestiers communautaires ; comment ces impacts sont ou peuvent être atténusés ;
- le potentiel de la foresterie communautaire pour améliorer les moyens de subsistance et l'utilisation des forêts et des terres ;
- les relations et les modèles de collaboration avec les acteurs de la conservation des aires protégées (ICCN, WWF) et les acteurs privés.

La recherche fournira des conseils pratiques à RFUK, APEM, ABED et GEDI, ainsi qu'à d'autres praticiens en RDC, sur la manière d'aborder ces questions dans les projets d'accompagnement en foresterie communautaire. Cette étude permettra aussi à l'Etat congolais au niveau local, provincial et national de se saisir de ses enseignements. Un résumé de ceux-ci sera publié à l'intention d'un public plus large de parties prenantes intéressées par la foresterie communautaire dans le bassin du Congo.

#### Résultats attendus et livrables :

##### 1) Conseils techniques à RFUK, APEM et aux OSC partenaires en RDC :

Rapport confidentiel soumis à RFUK et à ses partenaires à l'issue de la mission sur le terrain, contenant des recommandations pratiques sur les points suivants :

- Méthodes potentielles pour identifier et promouvoir l'inclusion des groupes marginalisés et minimiser les conflits et les différends dans les processus de gestion forestière communautaire.
- Adaptation contextualisée des approches d'accompagnement dans le processus foresterie communautaire pour dialoguer avec différents groupes sociaux en tenant compte des relations de pouvoir au sein des communautés dans les zones du projet.
- Approches de collaboration avec les autorités en charge des initiatives de conservation (ICCN, WWF) et les concessionnaires privés en vue d'intégrer les droits des communautés locales dans les plans de gestion des aires protégées du milieu.

##### 2) Production d'une note d'information à des fins de publication

Après la visite sur le terrain, l'auteur rédigera un avant-projet de note de synthèse répondant aux questions de recherche énoncées ci-dessus. L'objectif est de publier cette note début 2026, afin de rendre compte des principaux enseignements tirés de la recherche menée au niveau communautaire.

Cette note d'information sera publiée dans le cadre du programme « Forêts communautaires » de la RFUK.

#### Calendrier indicatif

La mission de conseil devrait être achevée d'ici avril 2026. Les dates provisoires des principales étapes sont les suivantes<sup>6</sup>:

- Entretiens : 15 octobre 2025
- Plan de recherche<sup>7</sup>, y compris la méthodologie pour la recherche sur le terrain, l'évaluation des risques et la planification d'urgence : 26 novembre 2025
- Rapport de terrain et recommandations à RFUK et APEM : 28 février 2026
- Projet de note de synthèse : 22 mars 2026
- Livrables finaux : 12 avril 2026

---

<sup>6</sup> voir détails en annexe I.

<sup>7</sup> Voir questions de recherche potentielles en annexe II.

### **Considérations budgétaires**

La mission de recherche terrain couvrira un maximum de 5 sites pré-identifiés par APEM et RFUK et devrait s'étendre sur environ un mois.

La.e consultant.e sera responsable de ses déplacements et de ses assurances. Un soutien logistique pourra être fourni par APEM pour l'organisation des transports et hébergement locaux.

Le budget alloué couvrira les honoraires de consultance et la mission sur le terrain (incluant par exemple des frais de déplacement, des indemnités journalières de terrain et la rémunération d'un assistant de recherche). Les frais de déplacement et d'activité feront l'objet d'une avance de fonds et seront justifiés par les reçus fournis par la.e consultant.e.

Le budget proposé ne devra pas dépasser la somme maximale de 22.000\$. Les propositions les plus économies seront considérées favorablement.

### **Qualifications**

- Diplôme universitaire en anthropologie ou sociologie appliquée ;
- Maîtrise du français et du lingala ;
- Avoir conduit des études similaires ;
- Solides compétences en matière d'analyse et de rédaction ;
- Expérience de terrain en zone forestière de la RDC (la connaissance de la zone d'étude est un plus).

### **Égalité des chances**

La RFUK prône l'égalité des chances et ne pratique aucune discrimination fondée sur le sexe, la race, l'âge, les capacités physiques, la religion ou l'orientation sexuelle.

### **Avis important**

La RFUK applique une politique de **tolérance zéro** à l'égard de tout comportement susceptible de mettre en danger ou de porter préjudice à notre personnel et celui de nos partenaires, aux personnes bénéficiant de nos programmes ou à la communauté au sens large avec laquelle nous travaillons. Les incidents liés à la protection sont considérés comme des fautes graves et constituent des motifs de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture de contrat et au renvoi devant les autorités compétentes.

En tant que personnes oeuvrant pour le compte de la RFUK, les consultants doivent adopter un comportement irréprochable, conforme à la vision, à la mission et aux objectifs de la RFUK. Par conséquent, toutes les offres de consultance sont soumises à des références satisfaisantes et à des vérifications appropriées, conformément à notre politique et à nos procédures de protection.

Pour plus d'informations, y compris une copie de la politique de protection de la RFUK, veuillez consulter notre [page dédiée à la protection](#).

### **Politique en matière de données**

La Rainforest Foundation UK (RFUK) est une organisation caritative enregistrée (numéro d'enregistrement 1138287) et une société enregistrée (numéro d'enregistrement de la société 7391285). Notre siège social est situé à l'adresse suivante : Suite 201, Pill Box Studios, 115 Coventry Road, Londres, E2 6GG, Royaume-Uni.

La RFUK s'engage à protéger votre vie privée. Toutes les données demandées seront utilisées uniquement à des fins de recrutement, afin de sélectionner les candidats et d'évaluer leur aptitude à passer un entretien. La RFUK ne partagera pas ces données avec d'autres organisations à des fins de marketing. Les données collectées au Royaume-Uni sont conservées conformément au règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 et à la loi britannique sur la protection des données.

Nous conserverons vos informations personnelles pendant 12 mois, après quoi elles seront supprimées, sauf si une période de conservation plus longue ou plus courte est requise par la loi, nécessaire dans le cadre d'une procédure judiciaire ou requise à d'autres fins en vertu de la législation applicable. Nous pouvons conserver vos informations personnelles pendant une période plus courte si vous nous demandez de les supprimer. Dans ce cas, la RFUK s'efforcera de supprimer vos informations personnelles dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de la demande. Vous avez le droit de demander une copie des données que nous détenons à votre sujet, de rectifier vos données et de limiter leur traitement. Vous pouvez nous envoyer un e-mail à l'adresse [info@rainforestuk.org](mailto:info@rainforestuk.org) ou nous écrire à RFUK Suite 201, Pill Box Studios, 115 Coventry Road, Londres, E2 6GG, Royaume-Uni. Pour plus d'informations sur la manière dont nous traitons les données et sur vos droits, veuillez consulter notre [politique de confidentialité](#).

### **Processus de candidature**

Les candidats intéressés sont invités à envoyer avant **le 6 octobre 2025 à 9h00 (GMT)** à [jobs@rainforestuk.org](mailto:jobs@rainforestuk.org) :

- un CV ;
- une lettre de motivation décrivant l'expérience pertinente (une page A4 maximum) ;
- un projet de travail (trois pages A4 maximum) décrivant l'approche et le calendrier de la mission de conseil ;
- un budget prévisionnel, incluant le tarif des honoraires journaliers ;
- le nom et les coordonnées de deux références (celles-ci ne seront contactées que pour les propositions présélectionnées et nous vous en informerons à l'avance).

Les entretiens sont prévus **le 15 octobre 2025**. Merci de préciser si vous serez disponible à cette date.

Si vous avez des questions concernant cet appel d'offres, veuillez contacter Jeanne Mangani, coordonnatrice de projets chez RFUK, à l'adresse [jeannem@rainforestuk.org](mailto:jeannem@rainforestuk.org)

Merci de votre intérêt pour cet appel d'offres.

**Annexe I - Calendrier indicatif des activités et des livrables**

Action	Activités/Livrables	Date limite
Entretiens		15 octobre
Début de la consultance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification des références</li> <li>• <i>Contrat signé</i></li> </ul>	5 novembre 2025
Préparation de la mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec les partenaires</li> <li>• <i>Plan de recherche, y compris la méthodologie pour la recherche sur le terrain</i></li> <li>• Évaluation des risques</li> <li>• <i>Plan d'urgence</i></li> </ul>	26 novembre 2025
Finalisation du plan de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des plans de recherche et d'urgence par APEM et RFUK</li> </ul>	17 décembre 2025
Recherche sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement à Kangara (territoire d'Oshwe)</li> <li>• <i>Rapport de terrain et recommandations à RFUK et APEM</i></li> </ul>	28 février 2026
Élaboration d'un projet de note d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Projet de note de synthèse intégrant les conclusions de la recherche sur le terrain</i></li> </ul>	22 mars 2026
Finalisation des livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discussion avec RFUK et APEM</li> <li>• <i>Rapport et note de synthèse finaux</i></li> </ul>	12 avril 2026

## **Annexe II - Questions de recherche potentielles (à discuter lors de l'élaboration de la méthodologie)**

Les questions de recherche spécifiques qui pourraient être abordées sont les suivantes :

- 1) Régime de gestion des terres et des forêts, relations de pouvoir et marginalisation au niveau communautaire
  - Quelles sont les structures de pouvoir existantes dans les sites pilotes en termes de prise de décision au niveau communautaire ? Quelle est la nature du ou des systèmes de gestion coutumière existants qui régissent l'interface entre les habitants de la « communauté » locale et le paysage forestier ? Existe-t-il une institution traditionnelle, telle que le *chef de terre*, qui supervise la gestion des terres ?
  - Comment les institutions existantes de gestion coutumière des terres devraient-elles interagir avec les organes administratifs créés pour la foresterie communautaire (*Comité de gestion, Conseil des sages*, etc.) ?
  - Quels sont les groupes sociaux et les clans existants et quels sont leurs droits fonciers ou leurs droits d'usage ? Les « *venants* » ou migrants dans la région jouissent-ils de droits fonciers et dans quelle mesure sont-ils marginalisés ? Comment les différents groupes sociaux obtiennent-ils, conservent-ils et perdent-ils leurs droits d'accès au territoire ? Quels sont les groupes marginalisés au sein de la communauté en termes de régime foncier et de prise de décision, et comment cette marginalisation est-elle liée aux questions de droits fonciers ? Quelle est la taille des territoires forestiers et quels groupes sociaux y ont accès ?
  - Dans quelle mesure les femmes, les jeunes (et les peuples autochtones Pygmées le cas échéant) sont-ils associés à la prise de décision au niveau communautaire ? Dans ce milieu, que peut-on faire concrètement pour promouvoir l'égalité des sexes et des groupes sociaux dans la prise de décision lors du processus de création et de gestion d'une forêt communautaire ?
  - Que peut-on faire concrètement pour garantir que, malgré l'accent mis sur les détenteurs traditionnels de droits fonciers (« *ayants droits* »), les projets de foresterie communautaire consultent et profitent à l'ensemble de la communauté, y compris les clans et les groupes sociaux marginalisés ?
- 2) Prévention et gestion des conflits au sein des communautés et entre elles
  - Quels sont les différends, conflits et tensions intercommunautaires ou intracommunautaires qui existent dans les sites pilotes en matière de tenue foncière et de gestion des terres/forêts ? Quels types de conflits fonciers pourraient surgir au sein des communautés, des clans ou d'autres groupes sociaux à la suite du processus de demande et de gestion d'une concession forestière communautaire ?
  - Quelles sont les approches et les bonnes pratiques qui peuvent être identifiées pour garantir que le projet de foresterie communautaire ne crée pas de conflits ou

n'exacerbe pas les conflits fonciers existants, tant au sein des communautés, des clans ou d'autres groupes sociaux qu'entre eux ? Quelles approches pratiques pourraient permettre d'empêcher les conflits fonciers préexistants de faire échouer les initiatives de foresterie communautaire ?

3) Impacts potentiels de la foresterie communautaire sur les moyens de subsistance et l'utilisation des forêts et des terres

- Quelle est la perception des différents groupes sociaux de la région concernant la relation entre leurs droits fonciers ou leurs droits d'utilisation des terres, ou l'absence de tels droits, et leurs moyens de subsistance et leur niveau de richesse ou de pauvreté perçu ? Pensent-ils que la foresterie communautaire ou une meilleure sécurité foncière pourraient améliorer leur situation ?
- Quels sont les meilleurs indicateurs pour mesurer cela et saisir les changements liés à ces aspects ? Quelles méthodes peuvent être utilisées pour collecter ces données et suivre l'évolution des moyens de subsistance, de l'utilisation des terres et des forêts dans les sites pilotes ?

4) Relation avec les acteurs actifs dans la zone

- Quelle est la perception des communautés locales de la zone concernant les acteurs du secteur privé ou public intervenants dans la zone (par exemple : BOOMING GREEN, SODEFOR, PIREDD/ERPA, etc.) ?
- Quel est le niveau général de participation des communautés dans la gestion des espaces dédiés au secteur privé ?
- Quelle est la perception des communautés locales de la zone concernant les institutions en charge des initiatives de conservation dans le parc national de la Salonga, le domaine de chasse d'Oshwe et la réserve de Mangaï (ICCN, WWF) ?
- Quel est le niveau général d'engagement dans les instances de concertation du parc national de la Salonga ? Quelle est la capacité des institutions en charge de la conservation de faire participer les communautés locales de façon appropriée ? Quelles sont les implications pour la foresterie communautaire ?
- Quelles sont les relations avec les acteurs engagés dans la foresterie communautaire dans la zone le cas échéant (à l'échelle du territoire au moins) ?
- Que peut-on faire pour surmonter les défis posés par ces relations dans le cadre du projet ? Quels seraient des modèles de collaboration potentiels adaptés au contexte en vue de l'intégration des droits des communautés dans les plans de gestion des aires protégées ?